

**COMMUNE DE VERNIER**

## PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Compensation carbone**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En parcourant 3'000 km pour un voyage aller-retour Genève/Lisbonne, un ou une Conseiller.ère municipal.e émet environ 609 kg de CO<sub>2</sub>. Cela peut paraître peu, mais alors qu'ils ou elles savent qu'on ne devrait pas dépasser 2'000 kg par année, on réalise qu'ils ou elles viennent de **griller environ 30% du capital maximum par an.**

**Je propose que la Ville de Vernier compense cet excès :** Sachant qu'un arbre mature peut stocker environ 25 kg de CO<sub>2</sub> par an et qu'il lui faut environ 30 ans pour être mature. On peut estimer qu'il a une capacité linéaire d'absorption soit 0.8 kg la 1<sup>ère</sup> année, 1,6 kg la 2<sup>e</sup>, 2.4 kg la 3<sup>e</sup> année et ainsi de suite.

Si on part de l'idée de compenser ces 600 kg de CO<sub>2</sub> en 10 ans. Un gland fraîchement planté aujourd'hui aura absorbé 44 kg (0,8 + 1,6 + 2,4 + 3,2 + 4 + 4,8 + 5,6 + 6,4 + 7,2 + 8). Dès lors, il faut planter environ 13 glands si on souhaite récupérer sur 10 ans les 600 kg de CO<sub>2</sub> (ou 50 glands sur 5 ans).

Donc, nos 15 voyageurs représentent (15 x 13) 195 arbres (ou 1'3750 sur 5 ans). Si on sépare les arbres de 10 m, nous aurions besoin d'une surface carrée de longueur de côté de 140 m ( $10\sqrt{195}$ ) (ou 270 m sur 5 ans) pour les planter.

Je propose donc de compenser sur 2 législatures (10 ans) et d'acheter un terrain de 19'600 m<sup>2</sup> (140 m x 140 m). Sachant qu'un terrain de foot fait 7'000 m<sup>2</sup> (100 m x 70 m). **Il faudrait donc 2,5 terrains de foot** à disposition (ou 10,5 terrains pour une législature).

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier **invite le Conseil administratif :**

à acheter un terrain de 19'600 m<sup>2</sup> en Suisse pour y planter des glands.

Cédric BRINER

Conseiller municipal

Vernier, le 16 octobre 2023